

Décision du Parlement européen portant nomination du médiateur (12 juillet 1995)

Légende: Décision du Parlement européen, du 12 juillet 1995, portant nomination du médiateur de l'Union européenne.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 22.09.1995, n° L 225. [s.l.]. ISSN 0378-7060.

"Décision du Parlement européen du 12 juillet 1995 portant nomination du médiateur de l'Union européenne (95/376/CE, CECA, Euratom)", p. 17.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/decision_du_parlement_europeen_portant_nomination_du_mediateur_12_juillet_1995-fr-4ee63270-1843-43f4-bd34-44625bfd376a.html

Date de dernière mise à jour: 19/05/2014

Décision du Parlement européen du 12 juillet 1995 portant nomination du médiateur de l'Union européenne (95/376/CE, CECA, Euratom)

LE PARLEMENT EUROPÉEN,

- vu le Traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 8 D second alinéa et son article 138 E,
 - vu le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et notamment son article 20 D,
 - vu le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 107 D,
 - vu sa décision du 9 mars 1994 concernant le statut et les conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur (1)
 - vu l'article 159 de son règlement,
 - vu les appels aux candidatures du 30 juillet 1994 (2) et du 23 mai 1995 (3)
 - vu les candidatures transmises conformément à l'article 6 paragraphe 2 du statut et des conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur, et à l'article 159 paragraphe 3 de son règlement,
 - vu les auditions des candidats devant la commission compétente,
 - vu la liste des candidatures recevables,
 - vu les votes intervenus au cours des séances des 11 et 12 juillet 1995,
- nomme M. Jacob Magnus Söderman médiateur de l'Union européenne.

Fait à Strasbourg, le 12 juillet 1995.

Pour le Parlement européen

Le président

Klaus HAENSCH

(1) JO L 113 du 4.5.1994, p. 15.

(2) JO C 210 du 30.7.1994, p. 21.

(3) JO C 127 du 23.5.1995, p.4.